

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYMIROL

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Séance du 29 OCTOBRE 2014

L'an deux mil quatorze et le 29 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **M. Jean-Louis COUREAU**, Maire de PUYMIROL

Date de convocation
23/10/14

Présents : COUREAU Maire MÜNCH ITIE SOULA RAFFIN Adjoint
COUMES-LAUCATE LEYDET BOSCH GOUYON STUTTERHEIM GRODECOEUR GASTALDELLO BIDOU PECHABADEN

Pouvoirs :

Absents excusés : HOTTON

Mme LEYDET a été élue secrétaire de séance.

OBJET de la DELIBERATION : TARIFS A.L.A.E (Accueil de Loisirs Associé à l'École)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de porter, à compter du 10 novembre 2014, le tarif de la fréquentation à l'A.L.A.E, que celle - ci soit totale ou partielle, à :

- 10 € / mois / enfant pour les élèves de Puymirol
- 12 € / mois / enfant pour les élèves extérieurs à la commune
- tout retard dépassant de 15 minutes l'horaire de fermeture, sera facturé forfaitairement à 5 € par heure et par enfant, quelle que soit la commune de provenance.

DIT que toute heure entamée sera due.

**LA PRESENTE DELIBERATION ANNULE ET COMPLETE CELLE DU 15 MAI
2008**

PREFECTURE DE LOT-ET-GARONNE (D.D.L.)	
Reçu le :	10 NOV. 2014
(Loi n° 82213 du 2-3-1982)	

Pour extrait certifié conforme
Le Maire

